

PÔLE SERVICES TECHNIQUES URBANISME
ENVIRONNEMENT
Département des Mobilités
Service Déplacements

Objet : Notice de Présentation pour aménagement
cyclable Saône – Montfaucon RD 104, RD 464

Affaire suivie par : Alexandra VIPREY –
Didier PFUNDSTEIN
Dossier visé par : Clément BILLET
Courriel : mobilites@grandbesancon.fr
Tél. 03.81.61.51.26

NOTICE DE PRESENTATION

Objet : Aménagement cyclable Saône - Montfaucon

Contexte : Dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma cyclable de GBM, il est prévu de réaliser un aménagement cyclable le long des routes départementales 104 et 464 reliant Saône à Montfaucon. Cette liaison se trouve dans ou à proximité de plusieurs périmètres de protection pour la qualité de l'eau et la biodiversité.

Les études menées jusqu'à un stade d'avant-projet ont été réalisées en concertation avec le service territorial (STA) de Besançon de la Direction des routes du Conseil départemental du Doubs, afin de respecter leurs prescriptions concernant la sécurité des usagers de la route et les besoins d'exploitation.

Présentation : L'aménagement de la liaison cyclable, convenu avec le Département du Doubs qui a fait valoir ses prescriptions en matière de sécurité des usagers des RD, consisterait en :

- Le long de la RD 104 : une piste cyclable unidirectionnelle dans chaque sens de circulation, séparée de la RD par une émergence franchissable de 10cm dont le profil serait arrondi, ce profil correspond à un linéaire de 1519m, complété d'une piste cyclable bidirectionnelle de 3m de large dans l'agglomération de Saône sur un linéaire de 992m.
Linéaire total sur le RD104 : 2510m.

Profil type voir pj

- Le long de la RD 464 : une piste bidirectionnelle située à droite en direction de Besançon, séparée par une bande séparative végétalisée d'1m70 de large sur une longueur de 1430m.

Profil type voir pj

A l'occasion des travaux, une conduite d'eau sera mise en place sous l'aménagement cyclable d'un seul côté de la route.

Volume des déblais :

- Pour la conduite d'eau en sur-profondeur des terrassements de la piste cyclable :
 - o RD 104 : 780m³
 - o RD 464 : 943m³
- Pour l'aménagement cyclable (Avec l'intégration d'un talutage projet de 3/2)
 - o RD 104 : 2350m³
 - o RD 464 : 14400m³.

Volume des remblais :

- o RD 104 : 3040m³
- o RD 464 : 2900m³

Surface supplémentaire imperméabilisée :

- o RD 104 : 4595m²
- o RD 464 : 4190m²

Type de revêtement : la liaison cyclable sera revêtue en enrobé.

Surface à défricher : seulement sur RD 464 : 7740m²

Compte tenu des périmètres agissant sur l'emprise des travaux, il s'agirait de définir les procédures et mesures à respecter afin de pouvoir adapter et réaliser ce projet.